

CHARTRE D'UTILISATION DU POSTE DE CONSULTATION INTERNET

L'utilisation des postes de consultation « Internet » est un privilège et non un droit. Chaque utilisateur doit se soumettre aux conditions d'utilisation particulières à la bibliothèque municipale Forum Meyrin.

Droit de consultation

La consultation d'Internet est gratuite et ouverte à toutes et tous, lectrices(teurs) ou non de la bibliothèque.

Inscription et documents à présenter

L'utilisateur adulte doit présenter un document officiel (carte d'identité, passeport ou permis de conduire) et signer la charte d'utilisation lors de l'inscription.

Une photocopie de la pièce d'identité sera classée avec le dossier.

Les enfants (jusqu'à 11 ans) et les adolescents (de 12 à 18 ans) doivent être accompagnés par un représentant légal lors de l'inscription. La charte d'utilisation est signée par le représentant légal **et** par le futur utilisateur.

Bornes Wifi

1 ordinateur portable et une antenne-relais sont à votre disposition.

La carte d'identité de l'utilisateur est laissée en dépôt au bureau de prêt et sera restituée au retour du matériel.

Horaire de consultation

La consultation est possible aux horaires suivants :

Lundi	10h. – 12h.	16h. – 20h.
Mardi	10h. – 19h.	
Mercredi	10h. – 12h.	15h. – 20h.
Jeudi	10h. – 12h.	15h. – 19h.
Vendredi	10h. – 12h.	15h. – 20h.
Samedi	10h. – 12h.	(été)
	10h. – 17h.	(hiver)

Possibilités de réservation et limitations

L'utilisateur doit s'inscrire auprès du bureau de prêt ou par téléphone. Il peut le faire au maximum une semaine à l'avance. De plus, l'utilisateur ne peut réserver qu'une heure par jour au maximum, deux fois par semaine.

Si l'utilisateur ne se présente pas dix minutes après l'heure de la réservation, le poste pourra être attribué à une autre personne.

Agenda de réservation

L'utilisateur peut consulter l'agenda disponible au bureau de prêt ou téléphoner, et réserver la plage horaire qu'il désire dans la mesure où celle-ci est libre.

Temps de consultation et sa prolongation

La consultation est d'une heure. Si l'utilisateur veut prolonger sa consultation, il doit en faire la demande aux bibliothécaires qui consulteront le tableau de

réserve. Dans le cas où le poste est libre, la consultation est prolongée par tranches de trente minutes.

Restrictions d'utilisation

Les jeux en ligne ne sont pas autorisés.

Aucun logiciel de messagerie électronique n'étant installé sur le poste de consultation, il y a la possibilité de se procurer une adresse électronique sur des sites tels que « Yahoo ! » et « Hotmail ».

Conditions d'impression et de sauvegarde

Les feuilles d'impression peuvent être achetées au prix comptant par paquet de dix au bureau de prêt. Il est possible d'employer ses propres feuilles.

Des disquettes vierges peuvent également être achetées au prix comptant.

Le téléchargement de fichiers/programmes est accepté sur les disquettes uniquement.

Utilisation par les personnes mineures

Les enfants jusqu'à 12 ans sont accompagnés par un adulte.

Les adolescents de 12 à 18 ans peuvent venir consulter Internet seuls une fois la charte signée en présence du représentant légal.

Responsabilités de la bibliothèque

- La bibliothèque assume les informations disponibles sur les pages de son site uniquement. Le poste de consultation est équipé d'un filtre. Sachant qu'aucun filtre ne peut garantir un blocage exhaustif de tous les sites offensants, la bibliothèque ne peut être tenue pour responsable dans le cas où ces filtres ne s'avèreraient pas efficaces à 100 %. Lors de la signature de la charte d'utilisation, le personnel informe le futur utilisateur sur le type d'informations auquel il peut être confronté.
- Le personnel au prêt se tient à disposition des utilisateurs Internet dans la mesure où il ne se trouve pas surchargé par la tâche du prêt. Si les questions de l'utilisateur ont lieu lors de l'horaire « salle de lecture », la personne chargée de la surveillance de la bibliothèque répondra en fonction de ses connaissances. Si elle ne peut répondre à l'interrogation, l'utilisateur se verra rediriger vers les bibliothécaires aux heures de prêt.
- La bibliothèque s'engage à respecter la confidentialité et l'intégrité des données de l'utilisateur.
- La bibliothèque ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages engendrés par l'utilisation de l'accès Internet, notamment à la suite de l'utilisation de sites commerciaux et/ou de services électroniques de toute forme que ce soit.

Responsabilités de l'utilisateur

- L'utilisateur s'engage à respecter les règles d'usage d'Internet.
- L'utilisateur s'engage à respecter les notions de silence dans la bibliothèque et à consulter Internet seul ou à deux lorsque la deuxième personne est mineure.
- L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites à caractère pornographique et/ou pédophile, raciste, haineux, tendancieux envers les genres religieux.
- L'utilisateur s'engage à assumer toute réparation des dommages occasionnés par sa personne sur le matériel mis à disposition.

Sanction

L'utilisateur qui ne respectera pas le présent règlement sera passible de dénonciation et se verra dorénavant refuser l'accès au poste de consultation.

Ce règlement a été établi le 1er septembre 2003. L'expérience aidant, des modifications pourront être régulièrement apportées.